



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

### Séance ordinaire du 2 février 2018

#### ORDRE DU JOUR

##### 1. CONSEIL

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption et modifications du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2018.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2018.
- 1.4 Autorisation à faire un don à la Résidence le Monarque à la suite du décès de madame Nicole Yelle, épouse de l'ancien maire monsieur Roland Martel.
- 1.5 Contrat d'assurances collectives – achat regroupé – Solution UMQ.
- 1.6 Modification de la résolution numéro 012-01-2018 - Demande d'entente de monsieur BGilles Lacroix, président du Club Auto sport Rallye Défi.
- 1.7 Résolution d'appui à la Coopérative de solidarité cafétéria L.J.P.
- 1.8 Avis de motion modifiant le règlement numéro 482-2016 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.
- 1.9 Dépôt du projet de règlement numéro 493-2018 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.
- 1.10 Mandats octroyés à Deveau Avocats.

##### 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier et des salaires pour la période du 17 décembre 2017 au 20 janvier 2018.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DE 10 MINUTES

##### 3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière.
- 3.2 Autorisation de signature de la nouvelle directrice générale et secrétaire et trésorière.
- 3.3 Reconduction de l'entente avec l'employé numéro 04-0039 pour la mesure des boues septiques.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

- 3.4 Autorisation à procéder à la location d'un véhicule pour la mesure des boues septiques.
- 3.5 Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les virements budgétaires 2017.
4. **COMMUNICATIONS**
  - 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
5. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.**
  - 5.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
6. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
  - 6.1 Demande au MTQ de changer la limite de vitesse sur le chemin du Tour-du-Lac.
7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1 Avis de motion au règlement numéro U-17 sur le CCE (Comité Consultatif d'Environnement).
  - 7.2 Dépôt du projet de règlement numéro U-17 sur le CCE (Comité Consultatif d'Environnement).
  - 7.3 Nomination des membres du CCE.
  - 7.4 Ajout à la résolution numéro 034-01-2018 - Mandater le notaire Louis-Philippe Robert pour faire les démarches nécessaires pour procéder au contrat d'échange avec madame Christine Guay, pour régulariser l'occupation du chemin Marcelais.
  - 7.5 Ajout à la résolution numéro 041-01-2018 - Entente avec madame Brady, au 1024, 4e Rang Sud.
  - 7.6 Retrait des procédures à la Cour municipale du propriétaire numéro de matricule 1386-65-4889.
8. **COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
  - 8.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
  - 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
  - 10.1 Activités hivernales.
  - 10.2 Autorisation des dépenses des feux d'artifice d'hiver du 3 mars 2018.
  - 10.3 Autoriser l'adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander le permis nécessaire pour l'activité « Plaisirs d'hiver » le 3 mars 2018.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. **DIVERS**

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

### PROCÈS-VERBAL

#### 1.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **2 février 2018 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Chantal Crête	Anik Bois	Odette Hébert
Gilles Ladouceur	Don Saliba	

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Madame Lisane Fuoco, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Monsieur Jean-François David a motivé son absence.

Environ 11 personnes assistent à l'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 1.1

##### **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté;

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

##### **Adoptée à l'unanimité**

#### 1.2

##### **Adoption et modifications du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2018.**

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2018 tel que modifié.

- Modification à la résolution numéro 012-01-2018 – nouvelle résolution 055-02-2018.
- Ajout à la résolution numéro 019-01-2018 – ajout du dernier paragraphe.
- Ajout à la résolution numéro 034-01-2018 – ajout des deux derniers paragraphes.
- Ajout à la résolution numéro 041-01-2018 – ajout des deux derniers paragraphes.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

##### **Adoptée à l'unanimité**

050-02-2018

051-02-2018



No de résolution  
ou annotation

052-01-2018

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

1.3

### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2018.**

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2018 tel que présenté.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

1.4

### **Autorisation à faire un don à la Résidence le Monarque à la suite du décès de madame Nicole Yelle, épouse de l'ancien maire monsieur Roland Martel.**

CONSIDÉRANT le décès de madame Nicole Yelle, épouse de l'ancien maire monsieur Roland Martel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martel a été maire à la municipalité de Lac-Simon de 1997 à 2005;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon débourse un montant de 100 \$ à la Résidence Le Monarque;

QUE ce déboursé soit imputé au poste budgétaire 02-19000-970.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Résidence Le Monarque

1.5

### **Contrat d'assurances collectives – achat regroupé – Solution UMQ.**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les cités / au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Lac-Simon et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période d'une année;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires inc. en conséquence;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

053-02-2018

054-02-2018



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée d'une année;

QUE la municipalité de Lac-Simon mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Lac-Simon s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Lac-Simon durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Lac-Simon joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la municipalité de Lac-Simon s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

QUE sujet à la loi, la municipalité de Lac-Simon accepte qu'une municipalité ou organisme qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité ou l'organisme souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-416.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie  
UMQ

### **1.6**

### **Modification de la résolution numéro 012-01-2018 - Demande d'entente de monsieur BGilles Lacroix, président du Club Auto sport Rallye Défi.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur BGilles Lacroix, président du Club Auto Sport Défi inc. (CASDI) de faire un rallye défi chaque année dans le mois de septembre à la sablière/carrière située au 284, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT la demande de conclure une entente pour les quatre prochaines années soit de 2018 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'autorisation obtenue de Service d'excavation Jacques Lirette inc.;

055-02-2018



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club Auto Sport Défi inc. pour le déroulement de cette activité et l'obtention d'un permis gratuit;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande que la municipalité de Lac-Simon soit soulignée dans la publicité du Club Auto sport Défi inc.;

ET QU'une étude de l'impact économique soit fournie à la municipalité;

QUE l'émission du permis soit sans frais.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Monsieur BGilles Lacroix, président du Club Auto Sport Défi inc.  
Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

### **1.7**

056-02-2018

### **Résolution d'appui à la Coopérative de solidarité cafétéria L.J.P.**

CONSIDÉRANT l'importance de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau comme institution d'enseignement secondaire régionale;

CONSIDÉRANT l'importance accordée à notre population à la saine alimentation;

CONSIDÉRANT le respect de la *Politique-Cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* mis de l'avant dans le menu offert par la cafétéria de L.J.P.;

CONSIDÉRANT la présence de trois commerces de restauration rapide en face de L.J.P.;

CONSIDÉRANT la fermeture imminente de la Coopérative de solidarité cafétéria L.J.P. pour une faute de rentabilité à la fin de juin 2018;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon appui les démarches de la Coopérative de solidarité cafétéria L.J.P auprès du MEES afin que celle-ci soit incluse dans les critères d'octroi de subvention du programme pour Un Virage Santé à l'École.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Coopérative de solidarité cafétéria L.J.P.

### **1.8**

### **Avis de motion modifiant le règlement numéro 482-2016 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.**

La conseillère, madame Chantal Crête donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 493-2018 sera déposé à une séance ultérieure afin de modifier le règlement numéro 482-2016 se rapportant au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Lac-Simon.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

### 1.9

#### **Dépôt du projet de règlement numéro 493-2018 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.**

Un projet de règlement numéro 493-2018 est déposé aux membres du conseil. Le présent règlement est déposé aux élus et madame la Conseillère Chantal Crête demande la dispense de lecture du règlement conformément à la Loi.

### 1.10

#### **Mandats octroyés à Deveau Avocats.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité a mandaté Deveau Avocats sur certains dossiers;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau procureur de la municipalité est maintenant NDC Avocat, Me Nério De Candido;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU de modifier la résolution numéro 019-01-2018 en y ajoutant ce qui suit :

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de révoquer tous les mandats octroyés à Me Marc Tremblay ou Deveau Avocats, incluant celui visé par la résolution numéro 035-01-2018 adoptée le 12 janvier 2018, et de leur demander de transférer immédiatement à Me Nério De Candido tous les dossiers de la municipalité de Lac-Simon qui leur ont été confiés.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

#### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

NDC Avocat, Me Nério De Candido

### 2.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

### 2.1

#### **Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier et des salaires pour la période du 17 décembre 2017 au 20 janvier 2018.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de janvier totalisant la somme de **74 984.97 \$** portant les numéros de chèques **14815 à 14870** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **122 201.99 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **197 186.96 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 17 décembre 2017 au 20 janvier 2018, soit adoptée pour un montant total de **89 434.80 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de janvier 2018 soient adoptés pour un montant de **7 870.33 \$**.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

057-02-2018



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

#### **Engagements de crédits.**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

---

Lisane Fuoco

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

### **2.2**

#### **Dépôt des rapports administratifs.**

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

### **2.3**

#### **Dépôt de la correspondance.**

**2.3.1** Lettre de remerciements de NDC Avocat, Me Nério De Candido pour la confiance que les membres du conseil lui témoignent pour les services professionnels.

**2.3.2** Lettre du MMQ pour notre part de la 9<sup>e</sup> ristourne en assurance qui s'élève à 2 146 \$.

**2.3.3** Lettre de madame Géraldine Hutton qui a été transférée au directeur du service d'urbanisme.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS DE 10 MINUTES**

Deux citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

### **3.**

#### **GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1**

#### **Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière.**

CONSIDÉRANT le départ du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson;

CONSIDÉRANT les curriculum vitae reçus et l'analyse effectuée;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE les services de madame Claire Lizotte Blais résidante au 175, rue Principale, Chénéville (Québec) J0V 1E0 soient retenus à compter du 7 février 2018 à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à la municipalité de Lac-Simon;

Qu'une période de probation de six (6) mois soit appliquée à compter du 7 février 2018;

058-02-2018



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

QUE les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière soient prévues dans un contrat de travail à intervenir entre elle et la municipalité selon les conditions de travail déjà déterminées entre les parties et conformément aux conditions de travail prévues dans le recueil des conditions de travail en vigueur;

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Madame Claire Lizotte Blais

### **3.2**

059-02-2018

### **Autorisation de signature de la nouvelle directrice générale et secrétaire et trésorière.**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la résolution autorisant les représentants du conseil et les officiers à signer les documents financiers de la municipalité;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE les membres du conseil autorisent soit le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs ou la conseillère, madame Chantal Crête, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claire Blais ou la secrétaire-trésorière adjointe, madame Lisane Fuoco à signer tous documents financiers requis pour la bonne marche de l'administration de la municipalité incluant les chèques et les effets bancaires.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Caisse Desjardins de la Petite-Nation

### **3.3**

060-02-2018

### **Reconduction de l'entente avec l'employé numéro 04-0039 pour la mesure des boues septiques.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon procédera à la mesure des boues en 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'urbanisme et de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a signifié son intérêt pour ce poste;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la reconduction de l'entente avec l'employé numéro 04-0039 pour la mesure des boues septiques.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

061-02-2018

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme  
Employé numéro 04-0039

#### **3.4**

### **Autorisation à procéder à la location d'un véhicule pour la mesure des boues septiques.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit louer un véhicule pour faire la mesure des boues septiques en 2018;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise madame Claire Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la signature d'une entente pour la location d'un véhicule pour la mesure des boues septiques;

ET QUE le véhicule loué soit de même marque ou semblable à celui des années antérieures.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

062-02-2018

#### **3.5**

### **Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les virements budgétaires 2017.**

CONSIDÉRANT la fin de l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à certains virements budgétaires afin de rendre les crédits budgétaires disponibles;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les virements budgétaires 2017;

QU'une liste soit déposée aux membres du conseil municipal dès que possible.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

#### **4.**

### **COMMUNICATIONS**

#### **4.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

#### **5.**

### **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

#### **5.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**



No de résolution  
ou annotation

063-02-2018

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

6.

### TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

#### **Demande au MTQ de changer la limite de vitesse sur le chemin du Tour-du-Lac.**

CONSIDÉRANT QU'il en dépend de la sécurité de nos résidents;  
CONSIDÉRANT la situation particulière du chemin du Tour-du-Lac entre le chemin Hilaire (l'Auberge du lac Simon) et le 4<sup>e</sup> Rang Sud, les limites de vitesses actuelles étant mal adaptées et trop nombreuses;

CONSIDÉRANT QUE des modifications peuvent être apportées à notre signalisation afin de sécuriser certains secteurs;

CONSIDÉRANT QUE cette portion du chemin est plutôt achalandée durant la période estivale;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Don Saliba;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de prendre les mesures nécessaires pour demander au MTQ de changer la limite de vitesse à 30 km du 15 juin au 15 septembre et de changer la limite à 50 km durant la période hivernale à partir du 591, chemin du Tour-du-Lac jusqu'à l'intersection du 4<sup>e</sup> Rang Sud.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

MTQ

7.

### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

#### **Avis de motion au règlement numéro U-17 sur le CCE (Comité Consultatif d'Environnement).**

Monsieur Gilles Ladouceur, Conseiller, donne un avis de motion annonçant la présentation du règlement numéro U-17 sur le CCE (Comité Consultatif d'Environnement).

7.2

#### **Dépôt du projet de règlement numéro U-17 sur le CCE (Comité Consultatif d'Environnement).**

Le dépôt du projet de règlement numéro U-17 sur le CCE (Comité Consultatif d'Environnement) a été déposé aux membres du conseil. Le règlement U-17 sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

7.3

#### **Nomination des membres du CCE.**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro U-17;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil doit nommer neuf (9) membres pour siéger au Comité Consultatif d'Environnement dont au moins trois (3) membres du conseil municipal;

064-02-2018



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur le Conseiller Don Saliba;

ET RÉSOLU de nommer les personnes suivantes à titre de membre du Comité Consultatif d'Environnement pour un mandat de deux ans;

Madame Odette Hébert, conseillère, demeurant au 1120, chemin du Haut-des-Côtes, Lac-Simon.

Monsieur Gilles Ladouceur, conseiller, demeurant au 904, Route 315, Lac-Simon

Monsieur Jean-François David, conseiller, demeurant au 730, 4<sup>e</sup> Rang Sud, Lac-Simon.

Monsieur Éric Sigouin, citoyen, demeurant au 521, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon.

Madame Marie-Hélène Lahaie, citoyenne, demeurant au 3288, Léon Brisebois Île-Bizard, Québec, propriétaire au 1172, Île Canard Blanc, Lac-Simon.

Madame Marie-Josée Pépin, citoyenne, demeurant au 234, chemin de la Baie-Yelle, Lac-Simon.

Monsieur Raymond Guénette, citoyen, demeurant au 756, 4<sup>e</sup> Rang Sud, Lac-Simon.

Monsieur Yvon Locas, citoyen, demeurant au 1555, chemin du Haut-des-Côtes, Lac-Simon.

Madame Mélanie Brault, citoyenne, demeurant au 1630, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Membres du CCE

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

### **7.4**

**Ajout à la résolution numéro 034-01-2018 - Mandater le notaire Louis-Philippe Robert pour faire les démarches nécessaires pour procéder au contrat d'échange avec madame Christine Guay, pour régulariser l'occupation du chemin Marcelais.**

CONSIDÉRANT QU'une partie du chemin Marcelais a été construite en dehors du lot 18D-3 du rang 2 du canton de Hartwell appartenant à la municipalité de Lac-Simon tel que démontré par la description technique de l'arpenteur géomètre, François Gauthier sous sa minute 8260;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon souhaite régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QUE la régularisation de cette situation nécessite un échange de terrain avec la propriétaire sur des parties du lot 18D desdits rang et canton adjacentes qui est Mme Christine Guay, afin que le chemin construit soit situé sur un bien-fonds appartenant en titre à la municipalité de Lac-Simon et que les parties non-utilisées par le chemin Marcelais du lot 18D-3 retournent à madame Guay;



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Ladouceur;

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal mandatent Robert & Associés Notaires, afin de faire toutes les démarches nécessaires pour pouvoir procéder à l'échange de terrains telle que décrite dans la description technique minute 8260 de l'arpenteur-géomètre, François Gauthier;

QUE le directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Lisane Fuoco, est autorisée à communiquer avec les propriétaires concernés.

ET QUE le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Lisane Fuoco ou la directrice générale et secrétaire-trésorière en poste soient autorisés à signer l'acte notarié ou tous autres documents pour donner effet à la présente résolution;

QUE les frais afférents à l'acte notarié soient acquittés par la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Robert & Associés Notaires

Monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Madame Mélissa Cyr, taxation et perception

### **7.5**

#### **Ajout à la résolution numéro 041-01-2018 - Entente avec madame Brady, au 1024, 4e Rang Sud.**

Pour autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à mandater le cabinet Robert & Associés Notaires, afin de créer et décrire une servitude de passage sur la Partie du lot 14-A, Rang 4, Canton de Hartwell;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a obtenu un certificat d'autorisation de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en date du 13 juillet 2016 afin d'installer une borne sèche sur le 4<sup>e</sup> Rang Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a procédé à l'installation de ladite borne en date du 16 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot adjacent à la borne sèche a communiqué avec la municipalité afin d'émettre un doute sur l'emplacement de cette dernière. La propriétaire faisant valoir que ladite borne sèche était sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait faire les vérifications sur l'emplacement de la borne sèche par l'arpenteur François Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des vérifications démontre que la borne sèche empiète sur la Partie du lot 14-A;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Ladouceur;

QU'un mandat soit attribué à Robert & Associés Notaires, afin de créer une servitude de passage de 7 mètres de large sur la Partie du lot 14-A et d'autoriser Monsieur le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente.



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

ET QUE le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Lisane Fuoco ou la directrice générale et secrétaire-trésorière en poste soient autorisés à signer l'acte notarié ou tous autres documents pour donner effet à la présente résolution;

QUE les frais afférents à l'acte notarié soient acquittés par la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Robert & Associés Notaires

### **7.6**

065-02-2018

### **Retrait des procédures à la Cour municipale du propriétaire numéro de matricule 1386-65-4889.**

CONSIDÉRANT une lettre datée du 22 janvier 2018 dudit propriétaire pour se conformer à respecter la réglementation en lien avec l'aménagement de sa bande riveraine;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service d'urbanisme à régulariser le dossier;

CONSIDÉRANT QU'une entente de règlement hors cours est intervenue entre les parties;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Ladouceur;

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande que soit retirés les procédures dans ce dossier pour en arriver à une entente hors cours;

ET QUE le propriétaire numéro matricule 1386-65-4889 doit se conformer avant le 15 juin 2018.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Propriétaire numéro de matricule 1386-65-4889

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

### **8.**

### **COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **8.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

### **9.**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

#### **9.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

### **10.**

### **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

### 10.1

#### Activités hivernales.

La conseillère, madame Anik Bois présente aux citoyens toutes les activités hivernales qui auront lieu à la municipalité.

### 10.2

#### Autorisation des dépenses des feux d'artifice d'hiver du 3 mars 2018.

CONSIDÉRANT QU'il y aura le 3 mars 2018 l'activité « Plaisirs d'hiver » au terrain adjacent la mairie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent un spectacle pyromusical hivernal;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle pyromusical est apprécié d'année en année de la part des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y aura de l'animation musicale ainsi que des activités pour tous;

CONSIDÉRANT le coût des activités de la journée et les feux d'artifice en soirée;

Il est proposé par madame la Conseillère Anik Bois;

ET RÉSOLU QUE ce conseil de la municipalité de Lac-Simon accepte l'offre de service de la firme l'Apogée pour qu'elle présente le 3 mars 2018 un spectacle pyromusical pour la somme de 4 000 \$ plus taxes;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer la somme de 4 000 \$ plus taxes à la firme l'Apogée.

QUE ce conseil autorise une dépense d'environ 1 500 \$ pour l'animation musicale et les dépenses reliées à l'activité « Plaisirs d'hiver » du 3 mars 2018;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

La firme Apogée

### 10.3

#### Autoriser l'adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander le permis nécessaire pour l'activité « Plaisirs d'hiver » le 3 mars 2018.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon organise l'activité « Plaisirs d'hiver » le 3 mars 2018;

Il est proposé par madame la Conseillère Anik Bois;

QUE ce conseil autorise l'adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisane Fuoco à demander le permis d'alcool pour l'activité « Plaisirs d'hiver »;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

066-02-2018

067-02-2018



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2018

**Adoptée à l'unanimité**  
c. c. Trésorerie

**11.**  
**POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

**11.1**  
**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

**12.**  
**DIVERS**

**12.1**  
**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

**13.**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

**14.**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Levée de la séance.**

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE la séance soit levée à 20 h 42.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

Jean-Paul Descoeurs  
Maire

Lisane Fuoco  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

068-02-2018